

# **Intervention du Président de l'Ordre des Pharmaciens du Liban Dr Ziad Nassour à l'inauguration du 14<sup>ème</sup> Congrès de l'Ordre des Pharmaciens du Liban Habtoor Grand Hotel – 12 novembre 2006**

Monsieur le Ministre de la Santé Dr Mohammed Jawad Khalifé,

Monsieur le Ministre de la Santé et des Solidarités Xavier Bertrand représenté par Monsieur le Député Jacques Briat,

Monsieur Jean Parrot, Président du Conseil National des Pharmaciens de France et Président de la Conférence Internationale des Ordres de Pharmaciens Francophones

Monsieur le Président de la Commission Parlementaire de la Santé Dr Atef Majdalani

Messieurs les Ministres et les Députés

Messieurs les Présidents des Ordres Arabes

Chers confrères et consœurs, chers amis,

Honorable assemblée,

Au nom des cœurs qui chérissent le Liban, au nom de la jeunesse qui rêve d'un lendemain meilleur en dépit de tous les espoirs avortés, au nom des victimes et des martyrs qui interpellent la conscience humaine, n'est-il pas temps d'édifier un Etat libanais digne de ce nom ?

N'est-il pas temps que ce pays, meurtri par le confessionnalisme et l'égoïsme, embaume ses blessures ? N'est-il pas temps que le Liban espère, comme tous les pays du monde, en des jours meilleurs ?

A l'occasion du 14<sup>ème</sup> congrès de l'Ordre des Pharmaciens du Liban, nous réitérons notre loyauté envers un Liban uni et indépendant, ouvert, socle des valeurs humaines et divines. Nous voulons affirmer notre attachement à la démocratie, à la liberté et aux droits de l'homme, valeurs qui sont propre à la France et qui font la grandeur de la France. Nous voulons également montrer à nos collègues que notre pays, que de fois détruit mais toujours ressuscité à l'instar du phœnix qui renaît de ces cendres, est un pays uni et libre. Un pays de dialogue et de respect pour toutes les communautés libanaises, contrairement aux apparences médiatisées, souvent très ingrates.

C'est dans cet esprit que nous pharmaciens libanais, devons être à l'avant-garde pour défendre un citoyen sain dans une patrie saine, la santé du citoyen étant à nos yeux une priorité, voire un droit fondamental que nul ne peut compromettre.

Chers amis,

Vous n'êtes pas sans savoir que le secteur de la santé se débat aujourd'hui dans une crise sans pareil. Mais il ne faudrait pas croire que l'issue de la crise est possible sans une vision globale qui édifie, loin de toute considération confessionnelle ou sectaire, un Etat juste où règnent les valeurs citoyennes. Nous voulons être fiers d'appartenir à un Etat où il n'y a pas de place pour la discrimination et le clientélisme.

Notre cause, nous y croyons et nous la défendrons jusqu'au bout, et c'est à vous, jeunes pharmaciens, qu'incombe la tâche de continuer ce qui a été entamé et c'est vous qui allez être la pierre angulaire de cette lutte pour la récupération de notre profession. Au bout du compte, nous ne pouvons que sortir triomphants de cette lutte parce que notre cause est juste et légitime.

Honorable Assemblée,

Nous croyons fermement que la primauté de la santé est le passage obligé vers un monde qui consacre les droits de l'Homme. La mise en vigueur des lois et des normes éthiques et médicales protège le patient contre le capitalisme cupide, contre les trafiquants ignorants et contre l'Etat qui refuse de sortir de sa léthargie, malgré les efforts louables déployés par le Ministre de la Santé, Dr. Mohammad Khalifé.

Les soucis de notre profession sont intimement liés aux obstacles entravant nos institutions qui n'arrivent pas à protéger la profession de pharmacien, fondée sur une triple vérité inaltérable.

Un, il est impensable que le pharmacien se transforme en commerçant.

Deux, le médicament restera toujours une substance dangereuse qu'il faut manier avec précaution.

Trois, le patient est une personne vulnérable et nous sommes les garants de sa santé de son traitement.

Telle est la triade sur laquelle repose notre profession.

C'est une honte que de revendiquer le respect de ces droits élémentaires au 21<sup>ème</sup> siècle, alors que tous les pays développés œuvrent en vue de renforcer le rôle du pharmacien afin qu'il s'acquitte de ses devoirs envers le patient.

Le pharmacien non protégé par la loi est un citoyen dont les droits, l'éducation et les efforts sont bafoués. Le patient devient ainsi menacé du fait qu'on lui refuse le droit d'accéder au meilleur traitement possible. Les pressions et les problèmes que le pharmacien encourt entravent son travail, l'empêchent de développer ses capacités et avortent l'espoir d'intégrer l'ère de la modernité et des avancées scientifiques.

Le 20/12/2002, l'Etat a cédé devant les pressions populistes en amendant l'article 80 de la loi relative à l'exercice de la profession de pharmacien, portant ainsi atteinte, en connaissance de cause ou non, à l'essence même de la profession de pharmacien. La concurrence déloyale fait rage depuis que l'Etat a transformé le médicament en produit de consommation, en éliminant le pharmacien, seul agent garantissant la sécurité et la qualité.

Fidèles à leurs traditions, les trafiquants se sont infiltrés dans le milieu professionnel en semant la corruption. Nous observons, par ailleurs, une expansion et un développement des contrats illicites conclus entre les pharmacies et les tiers payants publics ou privés.

N'est-ce pas une honte que l'Etat chargé d'appliquer la loi conclue de tels contrats ?

Peut-on reprocher à l'Ordre des pharmaciens de ne pas se contenter de paroles, en prenant des mesures fermes en vue de défendre la santé de la nation et du citoyen ?

Le cri que nous lançons est un cri de douleur et de révolte. Nous ne cherchons en aucun cas à proférer des menaces. En tant qu'Ordre, nous nous trouvons dans l'obligation de défendre l'application de la loi, sans pour autant revendiquer l'obtention de privilèges, ô combien nombreux au Liban. Nous sommes des acteurs à part entière de la réforme du secteur de la santé au Liban. Il est grand temps de tirer les leçons du passé et de nous lancer sur le chemin de l'avenir.

Faut-il tenir un congrès national extraordinaire pour parvenir à l'application de la loi portant sur les dispensaires autorisés arbitrairement, en l'absence de tout contrôle depuis plus d'un demi siècle,

Faut-il tenir une commission nationale de dialogue pour aboutir au rétablissement de l'article 80, à l'abrogation des contrats illicites, et à la fermeture des laboratoires illégaux ?

Pourquoi a-t-on permis l'importation inconditionnée de quelques dizaines de suppléments alimentaires ? Qu'est-ce qui explique la campagne de promotion des suppléments alimentaires en l'absence de toute justification médicale ?

Nos chers médias sont-ils conscients du préjudice qu'ils portent à la santé du citoyen en permettant à certains ignorants, qui se prétendent spécialistes de la phytothérapie et de la médecine parallèle, de faire des apparitions fréquentes sur les chaînes télévisées ?

L'Etat réalisera-t-il un jour que la visite médicale devrait être exclusivement réservée au pharmacien ?

L'Etat croit-il protéger la sécurité sociale de la faillite en refusant d'annuler le reçu numéroté annexé à la facture de la sécurité sociale ? Cette mesure ne fait qu'alourdir le fardeau porté par les pharmaciens.

Pourquoi l'Etat ferme-t-il les yeux sur les ententes conclues entre certains médecins et certains pharmaciens pour ce qui est des médicaments non enregistrés, sans oublier la pratique qui consiste à orienter les patients sans recours vers certaines officines, en prétendant leur rendre service ?

Est-il vraiment impossible de résoudre ces problèmes ? Pourquoi l'Etat ne trouve-t-il jamais les circonstances favorables pour aplanir les difficultés ? Les obstacles seraient-ils reliés à l'imbroglie du Proche-Orient ?

Avons-nous besoin de la profession de pharmacien ? Si oui, refuser de faire face aux problèmes revient à saper intentionnellement le rôle du pharmacien.

L'Etat est devant un choix crucial : Entend-il appliquer les lois qui protègent tant le citoyen que le pharmacien ou favorisera-t-il le développement de commerçants et de négociants sans scrupules ?

Nous, à l'Ordre des Pharmaciens du Liban, nous avons fait notre choix et pris notre position. Nous continuerons d'abord à défendre la santé du citoyen et ensuite à protéger le pharmacien afin qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités professionnelles.

Nous appelons l'Etat à appliquer les lois pour protéger le pharmacien et le patient, ou alors à donner à l'Ordre des Pharmaciens les prérogatives exécutives qui lui permettent de prendre en charge l'application des lois. La situation catastrophique actuelle fait de nous des parjures.

Chers confrères et consœurs,

Vous êtes l'élite de la société. Vous vous devez de défendre la santé du citoyen et de la nation. Ne baissez pas les bras, ne désespérez pas. Justice sera faite, tôt ou tard. Quelle noble mission que celle de défendre les causes justes, notamment celle de la santé de l'homme ! Nous mènerons la bataille, avec tous ceux qui croient en la justesse de cette cause, en vue de recouvrer nos droits humains naturels. Notre combat est celui du renforcement du pharmacien garant de la santé du patient, celui de la détermination à sortir du tunnel ténébreux, celui de la loyauté pour la cause du peuple et ses aspirations.

En un mot comme en cent, c'est le combat de la patrie rêvée, de l'Etat de l'Homme, où, chers pharmaciens, vous seriez appelés à œuvrer sans relâche pour la bonne santé de la patrie et des citoyens.

Je voudrais conclure sur une note que j'espère positive.

Nos démarches successives et nos efforts soutenus ont porté leurs fruits. En effet, nous avons réussi à faire figurer 4 lois, qui attendent d'être votées, à l'ordre du jour du parlement :

- l'article 80 qui réprime la concurrence déloyale et qui a été voté à l'unanimité par la Commission Parlementaire de la Santé que je salue et remercie
- l'immunité du pharmacien
- la formation continue obligatoire
- la visite médicale réservée au pharmacien

À l'issue des votes, les masques tomberont et ceux qui prétendent nous soutenir et qui usurpent le titre de défenseurs de notre cause seront débusqués.

Mais quelque soit l'issue, nous sommes loin d'avoir atteint notre rythme de croisière et nous poursuivrons la lutte avec vous pour des jours meilleurs pour la profession de pharmacien.

Je vous remercie de votre attention et de votre patience.